

## DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

## DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-12-09/03

Nombre de conseillers en exercice	25
Quorum	13
Présents	16
Votants	19

Le neuf décembre deux-mille vingt-cinq, à vingt heures,  
 Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, Magali BACLE, Stéphane PITOUT, Laurence CHIRAT, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Marie-France PILLOT, Marie-Claude PHILIPPE.
Absents excusés	David ZÉRATHE, Véronique AVENAS, Malo TRICCA, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Brice DEVIF.
Pouvoirs	Etienne FLEURY donne pouvoir à Arnaud SAVOIE, Marie-Pierre DUPRÉ-LA-TOUR donne pouvoir à Daniel ABAD, Catherine CERRO donne pouvoir à Marie-France PILLOT.
Secrétaire	Nicolas TRICCA

## DECISION MODIFICATIVE N°3

Bernard CHATAIN, Conseiller délégué aux finances rappelle que l'instruction budgétaire et comptable de la M57 autorise le Conseil Municipal à corriger le budget primitif afin de tenir compte des évènements de toute nature qui modifient les prévisions faites.

Toutefois, les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

Il s'agit de modifier certains postes de dépenses et de recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la commune de Soucieu-en-Jarrest, à travers les inscriptions suivantes :

## Section de Fonctionnement

Sens	Service	Objet	chap	Compte	Fonction	Montant
D	Adm	Régul amortissements	042	6811	74	3 179,87 €
<b>Total dépenses</b>						<b>3 179,87 €</b>
R	Adm	Régul FCTVA part fonctionnement	74	744	020	3 179,87 €
<b>Total recettes</b>						<b>3 179,87 €</b>

## Section d'Investissement

Sens	Service	Objet	Opé	chap	Compte	Fonction	Montant
R	Adm	Régul amortissements		040	28181	74	3 179,87 €
R	Adm	Régul FCTVA part investissement		10	10222	20	-3 179,87 €
<b>TOTAL RECETTES</b>							<b>3 179,87 €</b>

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

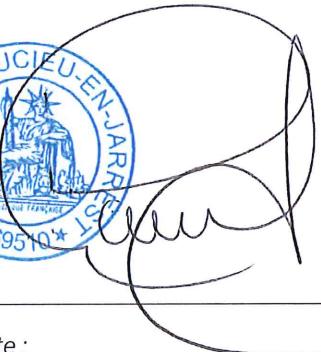
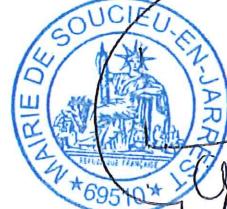
APPROUVE la décision modificative n°3 au budget principal (section fonctionnement et investissement) – exercice 2025, tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Nicolas TRICCA,  
Secrétaire



Arnaud SAVOIE,  
Maire



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :*

*Convocation du Conseil Municipal le 03/12/2025*

*Dépôt en Préfecture le 15 DEC. 2025*

*Publication le 18 DEC. 2025*

Arnaud SAVOIE,  
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.